

ACCORD MOINS DISANT SIGNATURE INENVISAGEABLE !



C'est fini ! La négociation relative à l'Annexe IV - que nous avons pris coutume d'appeler « l'arlésienne » - vient de s'achever par décision du Conseil d'Administration de l'Association des Employeurs.

Ouverte depuis près de 7 années, elle n'aura jamais proposé que mépris, déni et déloyauté de la part des employeurs et de leurs représentants.

Ce comportement outrageant a conduit à la création d'une intersyndicale complète le 9 janvier 2024, laquelle s'est employée à revendiquer des droits compensatoires à la suppression exigée de la clause des 85% ; IL N'EN SERA RIEN !

Absolument aucune revendication de l'intersyndicale ne sera retenue et ce, malgré une mobilisation exemplaire dans notre secteur le 25 avril ; N'EST-CE PAS LA DU MEPRIS ?

L'Association des Employeurs s'est servie de la menace d'une intervention du Ministère du Travail dans ses affaires pour contraindre à la signature d'un accord qui n'en est donc pas un !

Mais la menace paye puisqu'il n'aura pas fallu davantage pour que la CFDT et FO balaient d'un revers de manche tous les efforts que vous avez engagés à ses côtés et s'empressent de signer ! Pourtant FO n'avait pas signé l'Avenant 9 !

**La CGT ne signera pas cet accord !
Et elle n'est pas la seule !**

D'autres, en revanche, ne se sont pas associées à cette mascarade destinée à réduire encore un peu plus les droits des salarié(e)s et continuent, comme la CGT, d'exiger de véritables négociations.

La CGT, la CFE-CGC et l'UNSA partagent cette position.

Rien concernant l'ancienneté
Rien sur la pesée des emplois

Rien sur les automatismes d'évolution salariale
Rien sur les progressions de carrières

Et, bien que nous ayons exigé que les sujets ne soient pas mêlés, une nouvelle grille des minima que l'estimation de revalorisation du SMIC au 1er juillet rendra très vite obsolète !!! La grille avancée n'apporte pas de réelles augmentations puisqu'elle ne fait que rattraper le retard accumulé depuis 2018 !

Le 14ème mois dont se félicitent les signataires n'est qu'un leurre car il ne s'impose pas de fait aux employeurs.

**LES SIGNATAIRES PRENDRONT LEURS RESPONSABILITES !
DE NOTRE COTE, NOUS CONTINUERONT DE DEFENDRE LES DROITS DES SALARIE(E)S !!!!!**